

Catholic League : ni la version Sénat ni la version Chambre ne défendent la clause de conscience

Author : Rédaction RC

Categories : [Obamacare vs. catholiques](#)

Date : 22 janvier 2010

Que l'**ObamaCare** ait du plomb dans l'aile, tous les observateurs attentifs et objectifs le savent désormais et nombre de mes "confrères" journalistes qui avaient titré, lors du passage du projet de loi au Sénat, sur la « victoire historique » d'**Obama**, devraient revoir leur copie ou changer de métier...

Version Chambre, avec l'amendement **Stupak**, ou version Sénat, dans amendement de type Stupak – c'est-à-dire interdisant notamment le financement ou le remboursement de l'avortement sur

fonds fédéraux –, les deux projets de loi parallèles présentent le défaut central et commun de ne pas garantir la clause de conscience pour les personnels de santé (s'agissant d'une loi réformant

le système de santé et de couverture-maladie).

C'est ce que **Bill Donohue**, le président de la **Catholic League**, dénonce dans un communiqué du 20 janvier.

« Alors que le projet de loi de la Chambre est meilleur que celui du Sénat sur la question de l'argent fédéral pour l'avortement, aucun des deux ne fournissent une protection adéquate de la

*clause de conscience des personnels de santé. Il est important d'observer qu'une des causes qui a nuit à **Martha Coakley** dans le Massachusetts c'est son inflexible rejet de la clause de conscience. Elle a en effet dit aux médecins et aux infirmières catholiques qu'ils avaient le choix entre pratiquer des avortements ou chercher un autre boulot. Cela n'est pas très bien passé*

chez les catholiques, et chez beaucoup d'autres personnes, du Bay State.

*Le président **Obama** a déclaré aux diplômés de l'**Université Notre Dame** qu'il soutenait totalement la clause de conscience pour les personnels de santé. Ce qui lui a valu de grands applaudissements. Mais nous n'avons aucune preuve qu'il travaille pour protéger ces droits dans le projet de loi de la Chambre comme dans celui du Sénat. Il a invoqué le nom du pasteur **Martin***

***Luther King** l'autre jour pour faire avancer la réforme du système de santé, mais il n'a pas cité ce que disait **King** sur la clause de conscience.*

***King** croyait fermement qu'un « individu qui enfreint une loi parce que sa conscience lui dit qu'elle n'est pas juste, et qui, de bon gré, accepte de se retrouver en prison pour soulever la conscience de la communauté sur cette injustice, exprime en réalité le plus grand respect pour la loi. » Le plaidoyer de **King**, qui n'est que l'application de l'enseignement catholique sur les droits naturels, doit être écouté par **Obama** et le Congrès. Plutôt que de*

contraindre les personnels catholiques à violer la loi – ce qu'ils ne manqueront pas de faire s'ils y sont obligés – il serait simplement beaucoup plus prudent de leur garantir dans ces projets de loi leur clause de conscience.

King *avait compris l'importance de ces droits. Il est grand temps que ceux qui s'appuient sur son héritage les adoptent aussi. »*

Peut-on mieux dire ?